

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°094 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
MODIFICATION DE LA LOI N°032-2021/AN DU
25 JUIIN 2021 PORTANT REGIME JURIDIQUE
ET INSTITUTIONNEL DU PARTENARIAT
PUBLIC-PRIVE AU BURKINA FASO**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Samadou OUARE**, rapporteur.

Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 25 juillet de 14 heures 12 minutes à 14 heures 30 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Lassina GUITI, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant modification de la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant régime juridique et institutionnel du Partenariat public-privé au Burkina Faso.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Samadou OUARE, comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB). Ces travaux se sont déroulés le lundi 22 et le mercredi 24 juillet 2024.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CAGIDH a organisé, le jeudi 16 mai 2024 de 10 heures 45 minutes à 12 heures 35 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition à la COMFIB, par le député rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du Budget. Ils étaient assistés de leurs

collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par monsieur le Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification du projet de loi ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

Ces différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

A la suite de l'exposé de monsieur le Ministre, les Commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- la plus-value du changement du cadre institutionnel à la gestion des PPP ;
- l'impact du changement du cadre institutionnel des PPP dans la gestion de la dette publique ;
- l'établissement d'un diagnostic du fonctionnement de l'Unité PPP avant d'envisager sa suppression et son remplacement par le Département du partenariat public-privé, rattaché au Bureau national des grands projets du Burkina (BN-GPB) ;
- la justification de la création d'un département du partenariat public-privé en tant que direction technique du BN-GPB dans la présente loi alors que l'article 12 du projet de loi portant création, attributions et organisation du Bureau national des grands projets du Burkina prévoit que « la composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement des départements techniques et des directions de la direction exécutive sont fixés par décret en Conseil des ministres » ;

- la suppression de l'Unité PPP dont les domaines d'intervention vont au-delà du champ d'actions du BN-GPB et la création d'un département partenariat public-privé au sein du BN-GPB ainsi que le sort réservé aux initiatives PPP en cours et celles à venir qui ne s'inscrivent pas dans ce champ d'actions ;
- la validation des projets de PPP des collectivités territoriales par le Conseil présidentiel d'orientation et de suivi ;
- l'abrogation des articles 8 et 9 de la loi relative au PPP au niveau des dispositions finales du projet de loi créant le BN-GPB afin d'éviter l'introduction d'un projet de loi modificatif et de ce fait, une inflation législative.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

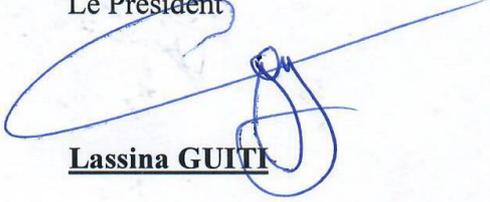
A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra d'actualiser le dispositif juridique sur le partenariat public-privé et disposer d'un instrument juridique efficace pour la réalisation des grands chantiers de développement de notre pays.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 25 juillet 2024

Le Président


Lassina GUIITI

Le Rapporteur


Samadou OUARE

Séance d'appropriation du projet de loi : 16/05/2024

Liste des députés présents

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-------------------|------------------------|----------------------------------|
| 1. | GUITI Lassina | Président |
| 2. | OUEDRAOGO Adama Yasser | 1^{er} Secrétaire |
| 3. | TAPSOBA Lin Désiré | 2^e Secrétaire |
| 4. | LOMPO Dafidi David | Membre |
| 5. | SAWADOGO Issa | Membre |
| 6. | OUARE Samadou | Membre |

Liste des députés absents excusés

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOMS | JUSTIFICATION |
|-------------------|-----------------------|----------------------|
| 1. | YADA Salif | CEP |
| 2. | KARAMBIRI Yaya | CEP |
| 3. | KOMBASSERE Jean Marie | CEP |
| 4. | SANGARE Moussa | CEP |
| 5. | KANDOLO Linda Gwladys | Congé de maternité |

Liste des députés absents

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-------------------|---------------------------|----------------|
| 1. | SANOY Yaya | Vice-président |
| 2. | OUEDRAOGO Irméan François | Membre |
| 3. | NANA Basile | Membre |
| 4. | SOULAMA Ousséni | Membre |
| 5. | DIALLA Moumouni | Membre |

Séance d'adoption du rapport : 25/07/2024

Liste des députés présents

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. | GUITI Lassina | Président |
| 2. | SANOOU Yaya | Vice-président |
| 3. | LOMPO Dafidi David | Membre |
| 4. | NANA Basile | Membre |
| 5. | SOULAMA Ousséni | Membre |
| 6. | KOMBASSERE Jean Marie | Membre |
| 7. | SANGARE Moussa | Membre |
| 8. | SAWADOGO Issa | Membre |
| 9. | OUARE Samadou | Membre |

Liste des députés absents excusés

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOMS | JUSTIFICATION |
|-----------------------|---------------------------|--|
| 1. | TAPSOBA Lin Désiré | Mission |
| 2. | OUEDRAOGO Irméan François | Mission |
| 3. | KANDOLO Linda Gwladys | Impliquée dans l'organisation du séjour de la délégation du CNT malien |
| 4. | DIALLA Moumouni | Réunion |

Liste du personnel administratif

| N° D'ORDRE | NOM(S) ET PRENOM(S) | FONCTION |
|-----------------------|----------------------------|--|
| 1. | OUEDRAOGO Gérard | Administrateur parlementaire |
| 2. | BORO/NIKIEMA Edwige | Administrateur parlementaire |
| 3. | SARE T. Inès Fabiola | Secrétaire |
| 4. | OUEDRAOGO Nestor | Secrétaire d'administration parlementaire |
| 5. | TRAORE Mireille | Stagiaire |